



A l'attention des Président.e.s des
Comités départementaux et régionaux de la
FFPJP

A Marseille, le 24 janvier 2023

Objet : Règlement du Jeu Provençal

Madame, Monsieur, les Président.e.s,

La FIPJP a pris la décision de réduire la durée concernant le lancer du but ou pour jouer une boule à 1 minute applicable au 01 janvier 2023.

Etant donné que le Jeu Provençal est pratiqué essentiellement en France, la FFPJP, a demandé à la Commission de Jeu Provençal de se pencher sur le règlement validé par la FIPJP abaissant ce temps de jeu.

Au vu des retours peu favorables à cette modification, le Comité Directeur de la FFPJP a décidé le 26 décembre 2022 de surseoir à cette décision pour 2023 et de renouveler l'expérimentation menée par la Région Occitanie, avec des parties au temps lors des CRC JP inférieur à celui préconisé par le règlement de ces compétitions.

Conscient de l'impact de la durée des parties au Jeu Provençal, la FFPJP souhaite se laisser une année d'observation afin d'affiner les critères d'analyse, de favoriser les échanges et de vous rendre des conclusions partagées voire d'éventuelles modifications règlementaires.

Pour ce faire, il est demandé aux arbitres pour l'année 2023 de conserver 1 minute 30 pour le lancer du but ou pour jouer une boule au jeu Provençal.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

Le Comité Directeur Fédéral